



## Droit et loi pour l'enfant

Par **mimiloulou**, le **20/10/2011** à **11:36**

Bonjour,

Je suis séparé de mon enfant depuis juin 2009 et il est placé en famille d'accueil .

Je souhaiterais savoir si par la loi, je peux demander de ne avoir de droit parentaux pour le donner a mes parents qui sont plus apte a le garder mon enfants avec eux. car il veux être avec moi mais pas avec mon conjoint qui n'est pas son père. C'est un enfant qui n'a pas de papa, il ne connait que moi, il est rentré en conflit avec mon conjoint ce qui a entraîné son placement. Je veux qu'il soit heureux même loin de moi car le voir une fois par mois pendant 1 heure c'est trop court et nous avons plus ce lien que nous avions quand il était a la maison. c'est un choix dur a faire mais si on me le promet les deux parties seront heureux car si mes parents peuvent l'avoir définitivement ca arrange les choses. Je veux savoir si la loi est contre ou quelle possibilité peut se trouver.

Je dois me rendre devant le juge des enfants en décembre et pour cela je veux savoir si c'est légal?

Merci de me répondre par e-mail

Par **mimi493**, le **20/10/2011** à **13:15**

Il appartient à vos parents de saisir le juge pour être nommé tiers de confiance et avoir la résidence de l'enfant